

Programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA) dans les réserves



Qu'est-ce que le Programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA) dans les réserves?

Le programme LAAA – dans les réserves aide les Premières Nations et leurs membres à payer pour les adaptations résidentielles mineures apportées à des propriétés dans les réserves afin de faciliter l'autonomie des personnes âgées.

Qui est admissible?

Les Premières Nations et leurs membres qui vivent dans les réserves peuvent être admissibles à une aide financière si le résident du logement rencontre les normes suivantes :

- a 65 ans ou plus;
- éprouve des difficultés dans les activités quotidiennes parce que ses capacités physiques ont diminué avec l'âge;
- son revenu familial total ne dépasse pas le plafond établi;
- réside en permanence dans le logement dans lequel des adaptations doivent être apportées.

Quelle aide est disponible?

L'aide est versée sous forme d'un prêt susceptible de remise jusqu'à concurrence de 10 000 \$*. Ce prêt n'aura pas à être remboursé si le propriétaire-occupant s'engage à demeurer dans son logement pendant les six mois suivant la fin des travaux d'adaptation.

**Pour les régions nordiques et éloignées, le montant total maximal peut être augmenté de 25 %.*

Quelles adaptations peuvent être apportées?

Les adaptations doivent être d'ordre mineur, tout en répondant aux besoins des personnes âgées dont les capacités physiques ont diminué avec l'âge. Il pourrait s'agir, par exemple :

- d'une main courante dans le corridor ou l'escalier;
- d'aires de travail et de rangement faciles d'accès dans la cuisine;
- de poignées de porte en bec-de-cane;
- d'une cabine de douche sans marche et avec barres d'appui;
- d'une barre d'appui et d'un siège pour la baignoire.

Toutes les adaptations doivent être permanentes et intégrées au logement.

IMPORTANT : Toute réparation effectuée avant l'approbation de la demande n'est pas admissible.

Où puis-je obtenir d'autres renseignements?

Communiquez avec votre conseiller ou le bureau régional de la SCHL. Vous pouvez également communiquer avec la SCHL au 1-800-668-2642.

D'autres programmes de la SCHL sont offerts dans les réserves pour réparer un logement non conforme aux normes, apporter des modifications pour améliorer l'accessibilité et réaliser des adaptations pour les personnes handicapées et les aînés.

Suivez-nous



schl.ca